

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2011

PATRIMOINE MONUMENTAL DE L'ÉTAT - (n° 3600)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 138

présenté par
M. Berdoati

ARTICLE 9

Après le mot :

« effectif »,

supprimer la fin de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.